LIGUE REGIONALE DE TIR D'ALSACE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE



14 mai 2021
DEMATERIALISEE

PROCES-VERBAL

CONTEXTE:

Vu le contexte sanitaire, il est proposé à l'Assemblée Générale, les deux points à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale est seule habilitée à prendre les décisions.

Au regard de l'évolution de la situation sanitaire liées à la COVID19, il a été décidé que la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire peut se dérouler au format dématérialisé, faisant suite à des circonstances exceptionnelles en respect de la continuité du service public.

Le vote secret n'étant pas requis, l'Assemblée Générale est consultée par vote électronique du 7 mai 2021 au 14 mai 2021 sur les points de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1. Décision de ne pas appeler la part Ligue sur la licence jeune pour la saison 2021-2022.
- 2. Décision de reporter l'augmentation de la part Ligue sur la licence adulte (3€) sur la saison 2022-2023.

ASSEMBLEE GENERALE

Quorum:

60 votants sur 97 membres représentants **216** voix sur 321 ont participés à la consultation de l'assemblée générale.

Plus du quart des membres représentants plus du quart des voix, les décisions de l'Assemblée Générale sont valables.

Résultats du point 1 de l'ordre du jour :

OUI: 213 voix
NON: 3 voix
Abstention: aucune

L'Assemblée Générale a validé de ne pas demander la part ligue sur la licence JEUNE pour la saison 2021-2022.

Résultats du point 2 de l'ordre du jour :

OUI: 206 voix
NON: 4 voix
Abstention: 6 voix

L'Assemblée Générale a validé le report de l'augmentation de la part Ligue décidée par l'AG 2019 à la saison 2022-2023.

Etabli le 15 mai 2021.

Hugues SENGERRoland DEBENATHPrésidentSecrétaire Général